



Paris, le 06 janvier 2011

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation Nationale, de la
Jeunesse et de la Vie Associative
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous alerter solennellement des projets en cours de votre ministère concernant les nouvelles modalités de représentativité des délégués du personnel.

Le SNUipp, par le biais de sa fédération FSU, est comme vous le savez, signataire des accords de Bercy sur le dialogue social. Par cet engagement, nous avons exprimé notre volonté d'améliorer et de moderniser le dialogue social dans la Fonction Publique en général et au sein de l'Éducation nationale en particulier. Ces accords sont aussi l'occasion de rappeler notre attachement à la définition de la représentativité par le vote des agents, à la négociation dans le respect des règles statutaires, au respect et à l'amélioration des droits et des moyens syndicaux.

Or, lors d'une réunion organisée le mardi 5 janvier par la DGRH, nous avons eu connaissance de plusieurs propositions qui appellent de notre part de vives remarques :

S'agissant de la constitution de la Liste pour les élections aux CAP des enseignants du 1^{er} degré :

Depuis les élections de 2002, un décret validé par le Conseil d'Etat permet la fusion des corps et grades pour les instituteurs, les professeurs des écoles classe normale et des professeurs des écoles hors-classe. Les services du ministère de l'Éducation nationale envisageraient de distinguer les deux classes de professeurs des écoles. La limitation du nombre de professeurs des écoles hors classe dans notre profession ne justifie pas selon nous cette séparation. Le nombre de professeurs des écoles à la hors classe a d'ailleurs très peu évolué depuis les dernières élections de 2008.

La faiblesse du ratio promu/promouvables pour les enseignants des écoles fait que la hors classe est atteinte en fin de carrière. Il est rare qu'un PE reste dans celle-ci quatre ans, ce qui correspondrait à la durée d'un mandat. Le recours à la désignation par les organisations syndicales de candidats non élus lorsque la liste est épuisée risquerait donc de devenir systématique. Pour le SNUipp, ce mode de désignation doit rester exceptionnel, car il est contraire à l'esprit des accords de Bercy qui fonde la représentativité sur le vote des personnels.

Pour ces raisons, nous vous demandons avec insistance de maintenir pour les enseignants du premier degré la constitution d'une liste unique.

S'agissant du choix du CT de proximité dans l'Education nationale :

Nous avons également été informés de l'intention de fixer le comité technique de proximité au niveau académique et non au niveau départemental, comme nous le demandons avec les syndicats de la FSU.

Pour la gestion des personnels du premier degré comme pour l'organisation du service, l'académie n'est pas le niveau de proximité et le niveau opérationnel de décision le plus pertinent. Dans certaines académies le vote pourrait conduire plusieurs dizaines de milliers d'agents à s'exprimer sur un CT dit de proximité, mais qui n'aurait de proximité que le nom. La dimension de ce vote serait supérieure à celle permettant de constituer, dans d'autres administrations, certains CT ministériels. Ce qui montre bien que c'est la notion de proximité qui s'effacerait.

Là encore, cette situation conduirait à dénaturer les accords de Bercy en obligeant les agents à s'exprimer par un vote abstrait, éloigné des lieux de discussions qui les concernent réellement. C'est pourquoi nous vous demandons, en insistant une nouvelle fois, de définir le niveau départemental comme étant le niveau de proximité pour le CT dit de proximité.

Enfin, nous regrettons les conditions dans lesquelles sont actuellement menées les discussions sur l'ensemble de ces sujets. Elles ne correspondent en rien à ce qu'on peut ensemble attendre d'un dialogue social rénové et modernisé. Nous souhaitons dans les jours qui viennent recevoir une véritable écoute et ouvrir de réelles discussions avec votre ministère sur un dossier qui engage des centaines de milliers d'agents de l'Education nationale.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Sébastien SIHR